

Le Ciel sous la terre l'au-delà mystérieux : Vivre après la morte

Les Égyptiens, loin d'être fascinés par la mort, désiraient « pouvoir faire tout ce que l'on avait coutume de faire lorsque l'on était sur terre » en déjouant la disparition du corps et de ses fonctions vitales.

Quel scénario pour « l'après-vie » ?

Les plus anciens textes funéraires connus — *les Textes des Pyramides*, vers 2150 av. J.-C. — sont rédigés au bénéfice exclusif du roi qui seul est gratifié d'une éternité glorieuse.

Après la Première Période Intermédiaire, vers 2033 av. J.-C., chacun se voit octroyer une survie glorieuse en s'identifiant au dieu Osiris. Cette destinée est décrite dans les *Textes des Sarcophages* dont des chapitres seront repris dans le *Livre pour sortir le jour* plus connu sous le nom de *Livre des Morts*.

Les entités survivantes

Le cadavre ne ressuscite pas après le trépas mais certaines facultés vitales du défunt bénéficient d'une régénération perpétuelle. A la mort de l'individu, des entités – le *ka*, le *ba* – se retrouvent libérées du corps qui les retenait. Leur survie simultanée dans les différents secteurs de l'au-delà est la condition indispensable de la vie éternelle. Elle dépend aussi de la préservation du cadavre et du nom du défunt.

Le corps comme sanctuaire

La survie après la mort implique d'éviter à tout prix la destruction du corps. Il doit impérativement rester intact afin d'abriter les entités qui survivent à l'individu quand elles passent dans le monde des vivants. Attesté depuis vers 3100 av. J.-C., le procédé de la momification sera utilisé dans ce but jusqu'à l'époque romaine.



Cartonnage de Djedkhonsouïoufankh
© 2003 Musée du Louvre/ Georges Poncet